Éléments du patrimoine architectural et urbain à protéger
au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Les éléments du patrimoine architectural et urbain sont repérés sur le plan de zonage par un chiffre blanc.

1 Abbaye de l'Oüye
2 Ferme de La Villeneuve
3 Four à chaux
4 Église
5 Presbytère
6 Mairie
7 Ferme rue de Marchais
8 Petite ferme rue d'Angerville
9 Petite ferme rue d'Étampes
10 Petite ferme rue de la Sablonnière
11 Petite ferme rue de la Sablonnière
12 Maison rurale rue Sauvage
13 Maison rurale à l'angle de la rue d'Angerville et de la rue Gillon
14 Linéaire de maisons rurales rue d'Angerville
15 Maisons rurales rue des Popineaux
16 Maison de manouvrier rue d'Angerville
17 Ancien atelier rue d'Angerville
18 Villa rue d'Étampes
19 Villa rue d'Angerville
20 Mur 38, rue d'Angerville (face à l'église)
21 Mur 50, rue d'Angerville
22 Mur 70-72, rue d'Angerville
23 Mur 84, rue d'Angerville
24 Mur 88, rue d'Angerville
25 Mur 102, rue d'Angerville
26 Mur 114, rue d'Angerville
27 Mur 116, rue d'Angerville
28 Mur de l'école – 63, rue d'Angerville
29 Mur 73, rue d'Angerville
30 Mur 101, rue d'Angerville
31 Mur Rue des Grands Fossés
32 Mur Rue de l'Ancienne École
33 Mur Rue de l'Air
34 Mur 31, rue de la Fontaine
35 Mur 4-6, rue Sauvage
36 Mur 10, Rue Sauvage
37 Mur de la Mairie – Rue des Popineaux
38 Mur du verger communal – rue Richardville
39 Mur Ruelle des Groues
40 Mur À l'angle de la rue d'Angerville et de la rue Gillon
41 Mur Ruelle des Champs
42 Monuments aux morts - Rue d'Angerville
43 Croix de l'église – Place de l'église
44 Croix de cimetière
45 Calvaire – Rue d'Angerville
46 Croix – Rue d'Angerville – Rue des Jallots
47 Croix des Champs - rue d'Étampes
48 Croix – La Tête des Granges
49 Fontaine Frileuse

Liste des emplacements réservés

1 Aménagement d'une sente piétonne et d'un espace paysager entre la rue d'Angerville et la rue Grimoire
Bénéficiaire : Commune ; Superficie : 1 385 m2

2 Elargissement de la rue Sauvage
Bénéficiaire : Commune ; Superficie : 290 m2

DÉPARTEMENT DU L'ESSONNE

COMMUNE DES GRANGES-LE-ROI

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

BOURG

ÉCHELLE : 1 / 2000

0 25 50 75 100 m

N

DOSSIER D'ARRET

SARL LEDEZ-LEGENDRE
23, avenue Carnot
91370 Verrières-le-Buisson

ATELIER DE L'OURS
8, impasse des Trois Sœurs
75011 Paris

Légende

Zones

- Zone agricole Ap
- Zone agricole A
- Zone naturelle N
- Zone urbaine Ua
- Zone urbaine Ub
- Zone urbaine jardin Uj
- Zone à urbaniser AU
- Zone naturelle humide Nzh
- Zone naturelle équipement Ne
- Zone agricole Ah
- Zone naturelle jardin Nj

- Espace Boisé Classé
- Bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination
- Secteur soumis à OAP
- Emplacement réservé

- Axe de ruissellement
- Limite de la lisière du massif boisé de plus de 100 hectares en dehors du site urbain constitué

Éléments du patrimoine architectural et urbain à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- Ensemble bâti
- Mur
- Élément du petit patrimoine

Éléments du patrimoine paysager et environnemental à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

- Garenne, remise
- Jardin remarquable
- Verger
- Étang, Mare

- Haie ou alignement d'arbres
- Chemin enherbé

- Arbre remarquable